

# DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

## AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la mairie  
66360 - AYGUATEBIA

### COMPTE RENDU

Conseillers  
en exercice : 7  
Nbre de présents : 7  
Nbre de votants : 7

Séance du :

L'an deux mille vingt  
le 23 mai

Le Conseil Municipal d'Ayguatebia-Talau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 15 mai 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Georges VICENS, Thierry OLIVA, Francis PAGES, Christian GOZE, Pierre MINDA, Edwige PETIT, Sylvie TORRAS.

Affichage le : 27/05/20

Etaient absents :

Monsieur Thierry OLIVA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

---

### ELECTION DU MAIRE

#### **Premier tour de scrutin**

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire, et invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Monsieur VICENS Georges : 6 voix
- Monsieur GOZE Christian : 1 voix

Monsieur VICENS Georges ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

### CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de deux adjoints.

## **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Georges VICENS, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Monsieur OLIVA Thierry : 7 voix

Monsieur OLIVA Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

### **Premier tour de scrutin**

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Georges VICENS, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Monsieur PAGES Francis : 6 voix
- Monsieur MINDA Pierre : 1 voix

Monsieur PAGES Francis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

## **INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur les indemnités de Maire et Adjointes. Jusqu'à présent les indemnités étaient :

- Indemnité de Maire : 6.5 % de l'indice 1015 soit 661.19 € brut
- Indemnité d'adjoints : 2.6 % de l'indice 1015 soit 256.70 € brut

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 celle-ci peuvent être de :

- Indemnité de Maire : 25.5 % de l'indice 1027 soit 991.80 € brut
- Indemnité d'adjoints : 9.9 % de l'indice 1027 soit 385.05 € brut

Ces indemnités qui sont liées à l'exercice effectif de la fonction pour laquelle elles sont fixées, ne pourront être modifiées que par nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,  
ACCEPTTE les taux d'indemnisation 2020 ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

Le Maire,



Georges VICENS.